



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation** : 21/03/2023

**Date d'affichage de la convocation** : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	<del>BARRIER Julien</del>	<del>BOUCLY Laurette</del>
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	<del>DE JENLIS Anne</del>	<del>LEFEUVRE Philippe</del>
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
<del>PARIZEAU Eric</del>	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

**Autres présents** :

**Absent(e)s et excusé(e)s** : M. Philippe Lefevre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

**Pouvoirs** : de M. Philippe Lefevre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXRECICE 2022 – BUDGET COMMUNE**

Madame la Présidente de la commission « Finances et Ressources » rappelle qu'après avoir approuvé le compte administratif 2022 de la commune, le conseil municipal doit statuer sur l'affectation de résultat de l'exercice 2022 afin de prévoir l'équilibre budgétaire.

Constatant que le compte administratif 2022 de la commune fait apparaître :

<b>En section de fonctionnement</b>	
Un excédent de fonctionnement de	191 897,15
Un excédent de fonctionnement reporté de	470 246,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	662 143,17
<b>En section d'investissement</b>	
Un déficit d'investissement de	-97 667,69
Un déficit d'investissement reporté de	-135 593,20
Soit un déficit d'investissement cumulé de	-233 260,89
Soit un besoin de financement de	727 859,23

Sur rapport de Mme Aline DAVOUST, adjointe au maire et présidente de la commission « Finances et Ressources »,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :**

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'Exploitation au 31/12/2022	662 143,17
Résultat reporté en Fonctionnement (R002)	0,00
Affectation complémentaire en réserve (R1068)	662 143,17
Résultat d'Investissement Reporté (D001)	-233 260,89

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023

Le Maire,  
Michel GALVANE

